

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Transports

Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Strasbourg

Strasbourg, le - 6 FEV. 2017

Le Directeur Régional Adjoint

à

Monsieur le Président de l'Autorité Environnementale
Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable

Nos réf. : PMO-2017-

Affaire suivie par : Sébastien ISEL

sebastien.isel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 88 13 07 81 – Fax : 03 88 13 07 70

Courriel : moa-str.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Retrait de la demande d'examen au cas par cas pour l'aménagement du giratoire du Kerlenbach sur la RN66 à Bitschwiller-lès-Thann.

Monsieur,

Je vous ai transmis en date du 3 janvier dernier une demande d'examen au cas par cas pour l'aménagement du giratoire du Kerlenbach sur la RN66 à Bitschwiller-lès-Thann.

Je vous informe de ma volonté de retirer ce jour cette demande d'examen. Je vous transmettrai une demande d'avis volontaire sur le dossier d'enquête publique lorsque celui-ci sera finalisé.

En espérant que ma demande sera entendue, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional Adjoint,
p/o le Chef du Service Transports



Guy TREFFOT